

PORT DU FRIOUL

**PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES
DEPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME**

Le Port du Frioul concédé à la Ville de Marseille par arrêté du 18 juillet 1980 a été mis à disposition de la Commune de Marseille, puis transféré à la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole lors de sa création. par arrêté préfectoral du 6 février 1984 relatif au transfert de compétences pour les ports maritimes du Département des Bouches-du-Rhône et de l'arrêté Préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM).

En application :

- de la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;
- du décret n°83-1068 du 8 décembre 1983 relatif aux transferts de compétences aux collectivités locales en matière de ports et de voies d'eau ;

Consistance des biens remis :

Le port du Frioul d'une surface de 39 947 m² de terre plein et de 247 303 m² de plan d'eau est situé dans l'archipel du Frioul en plein cœur de la baie de Marseille, espace à la fois naturel et urbanisé, il est fréquenté par de nombreux touristes. Le port, géré par la Communauté Urbaine de Marseille (CUMPM), a une capacité de 620 anneaux. Toutefois, le port a de réelles potentialités en termes d'optimisation de places de port. Des deux bassins existants, un seul est exploité, l'autre n'étant pas suffisamment protégé des houles de Sud – Sud Est.

Sont annexés au présent Procès Verbal :

- Le plan au 1/ 1500
- La description des biens remis

Etabli contradictoirement le :

Par :

Le Préfet des Bouches-du-Rhône

Le Président de la Communauté urbaine

ANNEXE

Description des surfaces, équipements et activités sur le port

Le port du Frioul est un port avancé en haute mer, à quelques encablures du centre de l'agglomération. Il combine activités de plaisance, activités nautiques et commerciales liés à la mer et constitue ainsi un pôle structurant de tourisme et de loisir.

Le port est né de la construction entre 1822 et 1828 de la digue de Berry reliant les deux îles Pomègues et Ratonneau.

La Ville de Marseille a aménagé dans les années soixante dix la ZAC du Frioul et une partie du port existant.

La surface de plan d'eau est de 24,73 hectares, dont 60 % environ est utilisé comme port de plaisance. Elle comprend 1 115 mètres linéaires de digues, 2 439 mètres linéaires de quai et 1 548 mètres linéaires de pannes. L'ensemble des activités occupe une surface de terre plein de 4 288 m² pour une surface totale de 39 947 m²

Le port accueille 600 bateaux permanents et 150 places de passage.

Les équipements structurants du port sont constitués principalement par :

- La digue de Berry renforcée,
- La digue est prolongée,
- Les quais de la digue Berry et du Port
- Une aire de carénage avec darse de mise à l'eau
- Une station d'avitaillement
- Divers appontements fixes et mobiles,
- Un débarcadère pour les navettes à passagers,
- Une capitainerie
- Un débarcadère pour le navire de charge pour le fret

Les activités sont de deux types:

1 - pôle loisirs :

- APF Association des Plaisanciers du Frioul
- Frioul en Mer : activités kayak-plongée
- UCPA et le club Léo Lagrange comme utilisateurs du plan d'eau (pas de contrat avec MPM).

2 - activités professionnelles

- Un chantier naval
- Une station d'avitaillement